

ALBIAS

Sites archéologiques connus (1)

N° site	Nom du site	Localisation cadastrale en 2009	Commentaire
82 002 0001	Indice de site néolithique à la confluence des ruisseaux de la Tauge et de Laujolle	AZ 160 (p)	Pièces d'outillage lithique trouvées en surface en 1868 et conservées dans la collection Rattier (haches polies)
82 002 0002	Stations protohistoriques des Mourailles 1	AZ 15, 99, 63, 146, 148, 152, 160(p)	Les travaux d'aménagement de l'A20 ont révélé aux Mourailles une occupation de l'âge du Bronze final et du deuxième âge du Fer avec foyers, fosses et mobiliers épars. Ces vestiges témoignent d'une fréquentation sporadique de ce secteur sur de nombreux siècles plutôt que de la présence d'un établissement structuré ayant perduré. Site en grande partie détruit.
82 002 0003	Agglomération secondaire antique de Cosa	Sainte-Rafine : BA 2, 3, 4, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 126, 127, 128, 142, 143, 144, 145 ; Valadet : BA 18, 20, 21, 22, 23, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 166, 167, 168, 169, 170, 171 ; Gouillas : BA 84(p), 85, 86, 87, 88, 89 ; La Grampierre : BB 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 14, 77, 78, 121.	Identifiée dès la fin du XVII ^e siècle la ville antique de Cosa s'étendait sur les deux rives de l'Aveyron, au pied du hameau de Cos. En rive gauche, sur la commune d'Albias, les vestiges reconnus couvrent une superficie d'une trentaine d'hectares, mais les traces de l'exploitation du terroir s'étendent tout autour de ce centre sur toute la surface de la plaine alluviale (fossés parcellaires, fermes, nécropoles...)
82 002 0004	Ferme antique de Crits	Crits : AB 228, 232 ; Souquettes : AB 20, 21, 22, 23, 260	Vestiges antiques (moellons calcaires, briques, céramiques, amphores) témoignant de la présence d'une ferme en périphérie de l'agglomération
82 0026 0005	Nécropole antique de Ribet	BB 50, 51, 52, 53, 125	En surface vestiges aux limites imprécises d'une nécropole antique (amphores, verres, sigillées, cendres...)

ALBIAS

Sites archéologiques connus (2)

N° site	Nom du site	Localisation cadastrale en 2009	Commentaire
82 002 0006	Sépulture antique de Gouillas	Localisation imprécise (voir carte)	Aux début des années 1980, découverte d'une sépulture antique lors de travaux le long de la D65 à Gouillas. Situé le long d'une des voies d'accès à la ville antique cette sépulture appartient sans doute à une nécropole plus importante.
82 002 0007	Nécropole antique des Ferrats	Localisation imprécise (voir carte)	Au XIXe siècle, découverte d'urnes funéraires en terre grise lors de travaux, "hors de l'enceinte de Cos, vers le quartier des Ferrats". Il s'agit d'une des nécropoles de la ville, placée ici aussi le long d'une voie.
82 002 0008	Indices de voies romaines	Localisation imprécise (voir carte)	Dès 1780 les historiens rapportent l'existence de plusieurs voies dans la plaine alluviale d'Albias. Même si celles-ci n'ont jamais été fouillées, les traces visibles en photographie aérienne et l'analyse du cadastre ancien permettent de proposer plusieurs hypothèses quant à leur tracé.
82 002 0009	Les Mourailles, indices d'occupation antique	AZ 15, 99, 63, 146, 148, 152, 160(p)	Les travaux d'aménagement de l'A20 ont aussi révélés aux Mourailles de nombreuses traces d'occupation d'époque romaine attestant de la mise en valeur du terroir par des fossées parcellaires notamment. Aucune occupation structurée n'a cependant été reconnue dans cette zone. Site en grande partie détruit.

ALBIAS

Sites archéologiques connus (3)

N° site	Nom du site	Localisation cadastrale en 2009	Commentaire
82 002 0010	Motte médiévale de Sainte-Rafine	BA 84(p), 86	Cette motte (tertre artificiel) a été mise en place au cœur de l'agglomération gallo-romaine de Cosa, certainement à une date assez ancienne. Elle possède dès 961 une église, paroissiale, dédiée aux saintes Ruffine et Justine, qui fixe un habitat autour d'elle. Erigée en bastide à la fin du XIIIe siècle, elle perdra peu à peu ses habitants au profit de la bastide d'Albias et en 1633 ne subsiste plus ue l'église qui disparaîtra à son tour
83 002 0011	Eglise disparue de saint Pierre de Mailhols	Localisation imprécise (voir carte)	Mentionnée dès 1097, l'église paroissiale de saint Pierre de Mailhols est progressivement abandonnée après 1300 du fait de la création de la bastide d'Albias et de son église toute proche. Elle n'est plus mentionnée après 1462.
83 002 0012	Bastide d'Albias et église saint Georges	Voir plan cadastral	La bastide d'Albias est mentionnée dès 1258. Elle reçoit une charte de coutume du roi de France en 1287. Il s'agit d'un village à "plan réguier" bâti le long de l'ancien chemin de Cos à Bioule et épousant la forme de la rive de l'Aveyron et du chemin. Cette adaptation aux conditions topographiques locales qui donne à la bastide un plan un peu irrégulier, se retrouve dans d'autres bastides de cette période. Elle accueillait l'église paroissiale dédiée à saint Georges, rebâtie à l'époque moderne et ne fût entourée de fossé que tardivement. Les textes mentionnent aussi, à l'intérieur du village, un fort bâti durant la guerre de Cent ans, encore utilisé durant les guerres de religion et aujourd'hui disparu.

83 002 0012	Bastide d'Albias et église saint Georges	Voir plan cadastral	La bastide d'Albias est mentionnée dès 1258. Elle reçoit une charte de coutume du roi de France en 1287. Il s'agit d'un village à "plan régulier" bâti le long de l'ancien chemin de Cos à Bioule et épousant la forme de la rive de l'Aveyron et du chemin. Cette adaptation aux conditions topographiques locales qui donne à la bastide un plan un peu irrégulier, se retrouve dans d'autres bastides de cette période. Elle accueillait l'église paroissiale dédiée à saint Georges, rebâtie à l'époque moderne et ne fût entourée de fossé que tardivement. Les textes mentionnent aussi, à l'intérieur du village, un fort bâti durant la guerre de Cent ans, encore utilisé durant les guerres de religion et aujourd'hui disparu.
-------------	--	---------------------	--

PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES



Direction régionale
des affaires culturelles
Midi-Pyrénées

Service régional
de l'archéologie

Arrêté n° 2003/75 déterminant les zones géographiques et fixant les seuils prévus par les articles 1^{er} et 53-VIII du décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 pris pour l'application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive dans la commune d'Albias, Tarn-et-Garonne

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées,

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée par la loi de finance rectificative pour 2001 n° 2001-1276 du 28 décembre 2001 ;

VU le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 pris pour l'application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment ses articles 1^{er} et 53-VIII;

VU le code de l'urbanisme, notamment son article R. 442-3-1 ;

VU l'arrêté de délégation de signature du Préfet de Région au Directeur Régional des Affaires Culturelles en date du 1^{er} septembre 2003 ;

CONSIDERANT que les informations scientifiques détenues par le Service Régional de l'Archéologie (direction Régionale des affaires Culturelles de Midi-Pyrénées) conduisent à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique dans certaines zones géographiques du territoire de la commune d'Albias

ARRÊTE

Article 1^{er} : constituent des zones géographiques prévues au 1^o de l'article 1^{er} du décret n° 2002-89 susvisé, les zones décrites en annexe au présent arrêté.

D'une part, tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou de travaux divers situés dans les zones n°1, 2 et 3 définies en annexe au présent arrêté devront être transmis au Préfet de Région - Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées (Direction Régionale des Affaires Culturelles), 7, rue Chabanon 31200 Toulouse – dans les conditions prévues par le décret n° 2002-89 susvisé.

.../...

D'autre part, les travaux visés à l'article R. 442-3-1 du code de l'urbanisme et rappelés ci-dessous, devront faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du même service lorsqu'ils sont situés dans les zones géographiques définies et que leur emprise dépasse les seuils précisés en annexe du présent arrêté :

- a) travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sol liés à des opérations d'aménagement;
- b) travaux de préparation du sol ou de plantation d'arbres ou de vignes;
- c) travaux d'arrachage ou de destruction de souches ou de vignes;
- d) travaux de création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation.

Article 2 : hors des zones géographiques définies par l'article 1^{er} du présent arrêté, les catégories de travaux énumérées en a) b) c) et d) du même article sont soumises à déclaration préalable dans les conditions de seuils définies par l'article R. 442-3-1 du code de l'urbanisme.

Article 3 : le Préfet de Tarn-et-Garonne et le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Midi-Pyrénées, adressé par le Préfet du département de Tarn-et-Garonne au Maire d'Albias et affiché en mairie pendant un mois à compter de son jour de réception.

Fait à Toulouse, le 2 septembre 2003

Pour le Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Le Directeur Régional des Affaires Culturelles

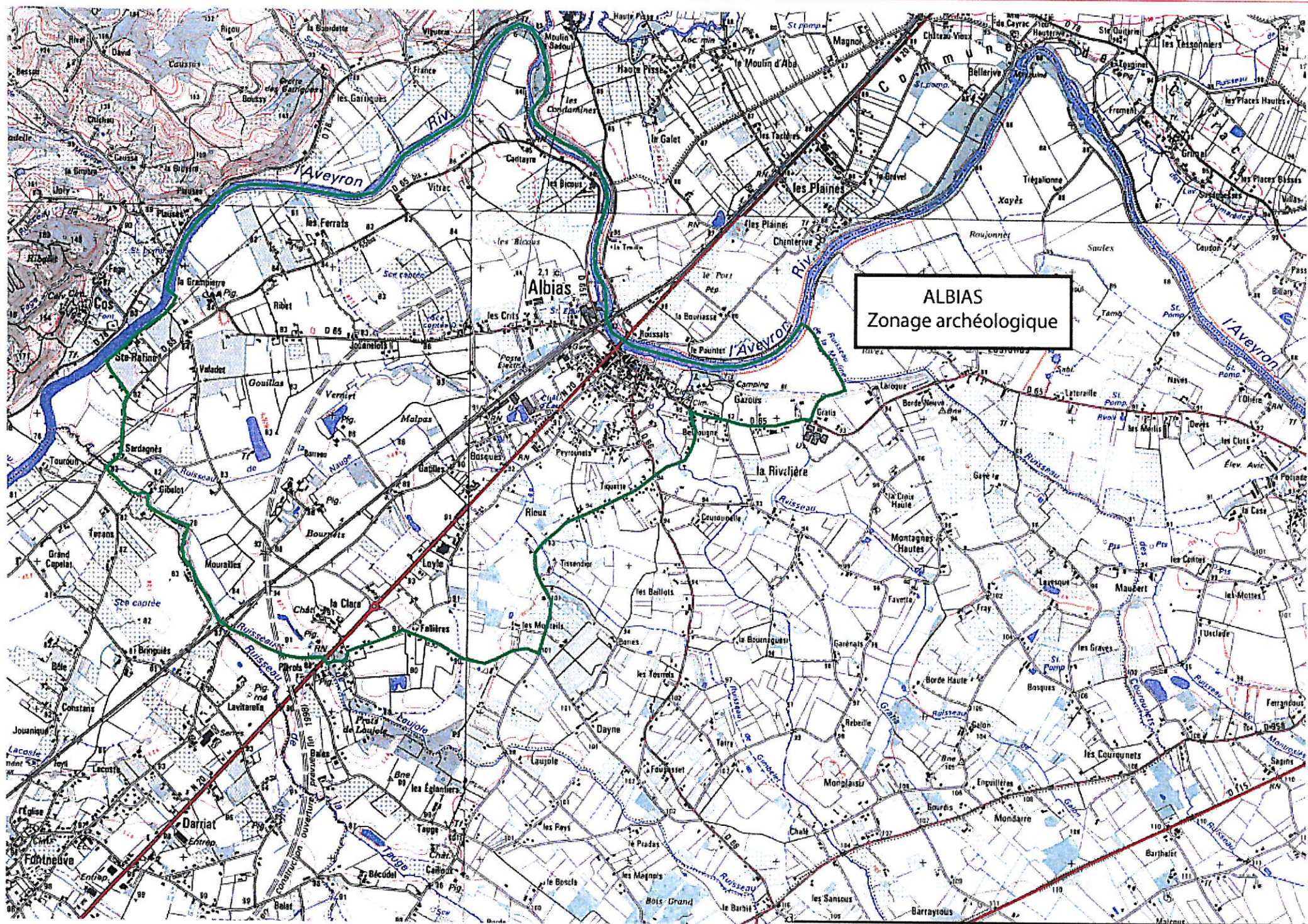


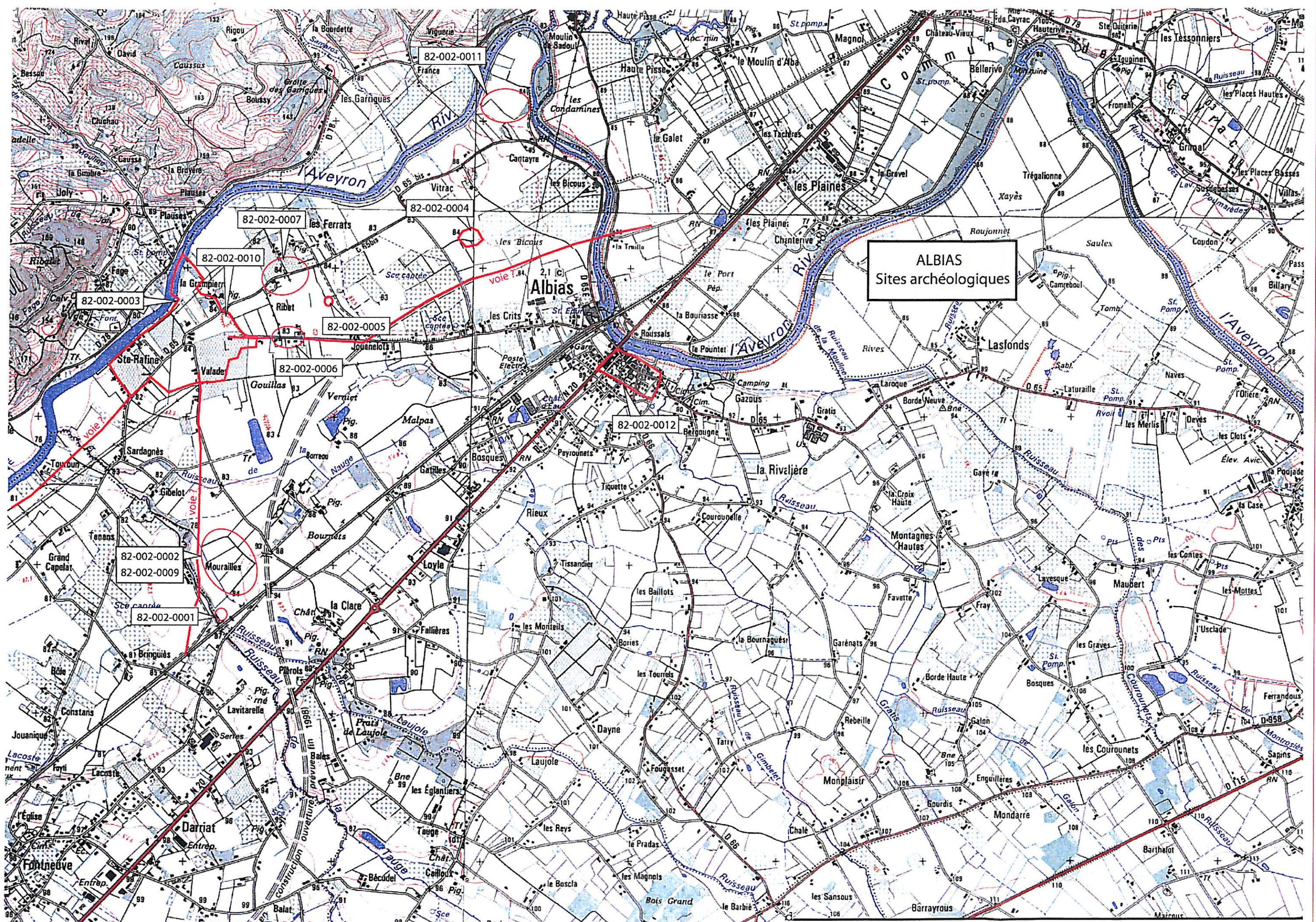
ANNEXE(S) : liste des zones géographiques
plans des zones géographiques

ANNEXE A L'ARRETE N° 2003/75 du 2 septembre 2003

déterminant les zones géographiques et fixant les seuils prévus par les articles 1^{er} et 53-VIII du décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 pris pour l'application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive dans la commune d'Albias, département de Tarn-et-Garonne

ZONES GEOGRAPHIQUES N° de PARCELLE, SECTION, ANNEE DU CADASTRE DE LA COMMUNE D'ALBIAS	EXISTENCE D' ELEMENTS DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE -présence de vestiges dans l'emprise; -situation géographique aux abords d'un site archéologique; -localisation dans une zone de sensibilité archéologique	DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ZONES GEOGRAPHIQUES (articles 1 ^{er} et 53-VIII du décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 pris pour l'application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive)
ZONE N° 1 Cadastre remanié pour 1985 de la commune d'Albias - Sections AA, AB et BB prises dans leur intégralité telles que définies sur le plan 1 ci-joint - Sections BA, AC, AD, AE, AX, AY et AZ prises dans leur intégralité et partie de la section AW telles que définies sur le plan 2 ci-joint - Sections AH et AI prises dans leur intégralité, partie de la section AK telles que définies sur le plan 3 ci-joint	An Haut-Empire, ce secteur est situé aux confins méridionaux de la cité des Cadurques où le territoire est marqué par un important vicus antique, attesté sur la Table de Peutinger sous le nom de Cosa. Ce vicus se situe aux limites des communes actuelles d'Albias, de Lamothe-Capdeville et de Montauban. Une occupation gallo-romaine dense (villae, fermes...) est présente dans la plaine de l'Aveyron, autour de ce centre attractif. Elle se pérennise durant le Haut-Moyen-Age, où de nombreuses églises sont créées, et le Moyen-Age.	Dans la zone n° 1 définie ci-contre, devront être transmis au Préfet de Région - Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées (Direction Régionale des Affaires Culturelles) 7, rue Chabanon 31200 Toulouse - dans les conditions prévues par le décret n° 2002-89 susvisé : 1 - tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou de travaux divers ; 2 - les travaux visés à l'article R. 442-3-1 du code de l'urbanisme dans les conditions suivantes : a) travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sol liés des opérations d'aménagement d'une superficie supérieure à 10 m² et affectant le sol sur une profondeur de plus de 0,50 mètre ; b) travaux de préparation du sol ou de plantation d'arbres ou de vignes, affectant le sol sur une surface de plus de 10 m² et sur une profondeur de plus de 0,50 mètre; c) travaux d'arrachage ou de destruction de souches ou de vignes sur une surface de plus de 10 m² ; d) travaux de création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation portant sur une surface de plus de 10 m² et d'une profondeur supérieure à 0,50 mètre.





DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

N° 82-002-0003
Agglomération secondaire
antique de COSA
(partie ouest : Sainte-Rafine et Valadet)

(Sainte-Rafine : BA 2, 3, 4, 7, 8,
14, 15, 126, 127, 128, 142, 143, 144,
145 ; Valadet : BA 18, 20, 21, 22, 23, 128,
129, 130, 131, 132, 133, 166, 167, 168,
169, 170, 171)

Département :
TARN ET GARONNE

Commune :
ALBIAS

Section : BA

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/2000

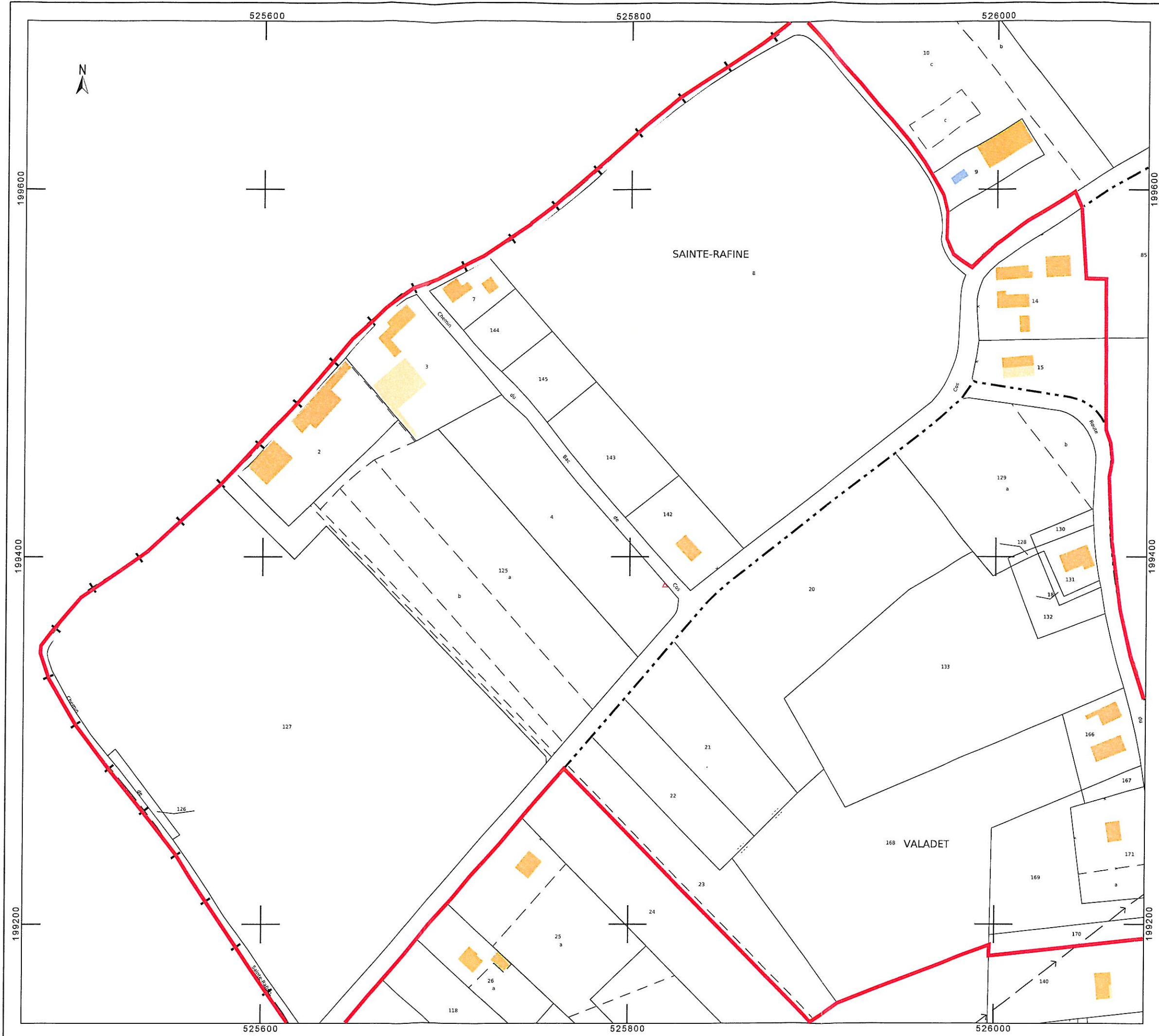
Date d'édition : 12/08/2009
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié BP 630
82017 MONTAUBAN
tél. 05 63 21 57 77 -fax 05 63 21 57 02
cdif.montauban@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

N° 82-002-0003
Agglomération secondaire
antique de COSA
(partie nord : Sainte-Rafine et La Grampierre)

(BA 10, 11, 12, 13 ; BB 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9,
10, 11, 12, 13, 14, 77, 78)

Département :
TARN ET GARONNE

Commune :
ALBIAS

Section : BB

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/2000

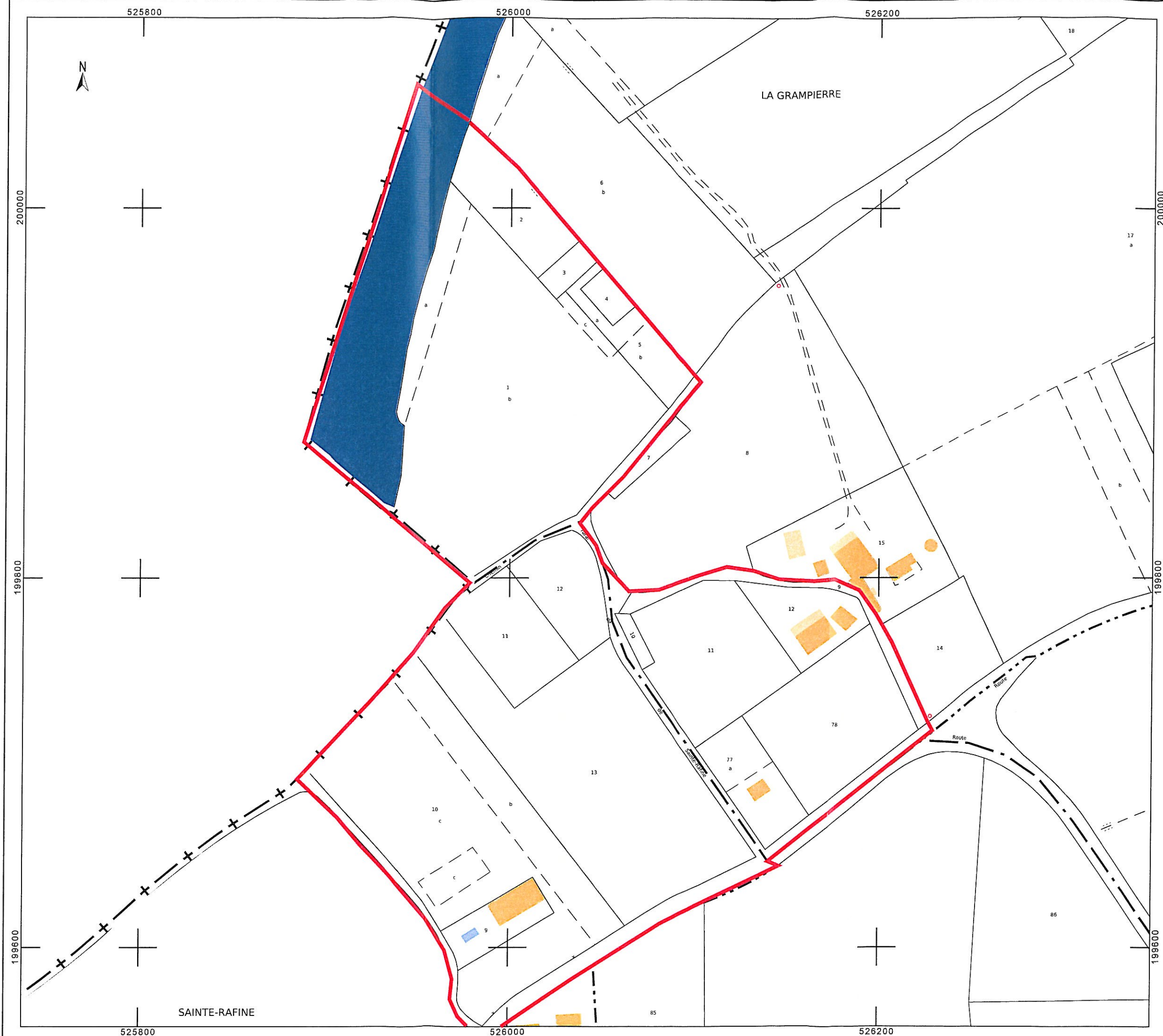
Date d'édition : 13/08/2009
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié BP 630
82017 MONTAUBAN
tél. 05 63 21 57 77 -fax 05 63 21 57 02
cdif.montauban@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

N° 82-002-0003
Agglomération secondaire
antique de COSA
(partie sud-est : Gouillas)

(BA 84(p), 85, 86, 87, 88, 89, 90)

Département :
TARN ET GARONNE

Commune :
ALBIAS

Section : BA

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/2000

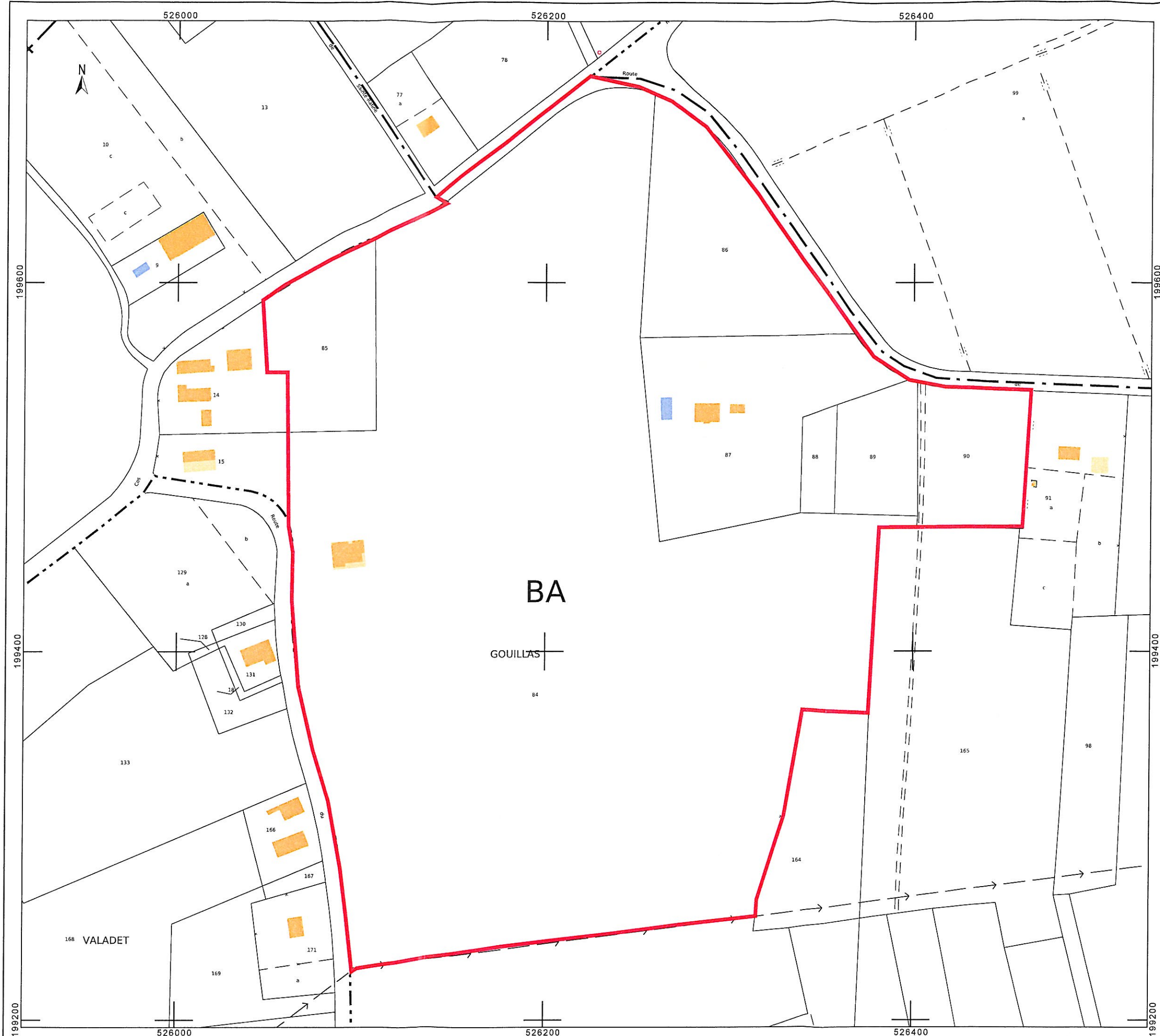
Date d'édition : 12/08/2009
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié BP 630
82017 MONTAUBAN
tél. 05 63 21 57 77 -fax 05 63 21 57 02
cdif.montauban@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

N° 82-002-0004
Ferme antique de Crits-Souquettes

(Crits : AB 228, 232 ;
Souquettes : AB 20, 21, 22, 23, 260)

Département :
TARN ET GARONNE

Commune :
ALBIAS

Section : AB

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/2000

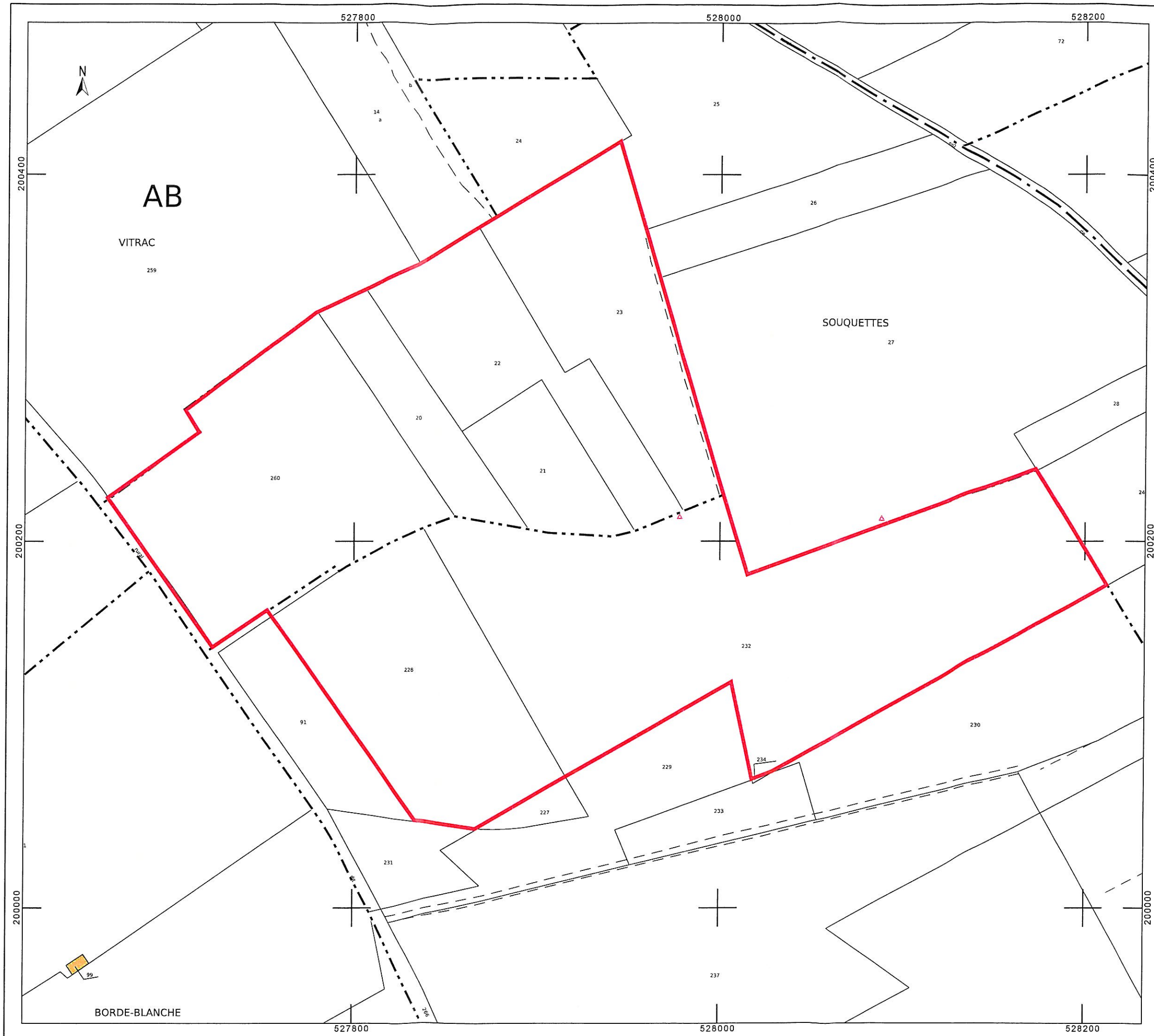
Date d'édition : 13/08/2009
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié BP 630
82017 MONTAUBAN
tél. 05 63 21 57 77 -fax 05 63 21 57 02
cdif.montauban@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique



Département
TARN ET GARONNE

Commune
ALBIAS

Section : BA

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/08/2009
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

N° 82-002-0010

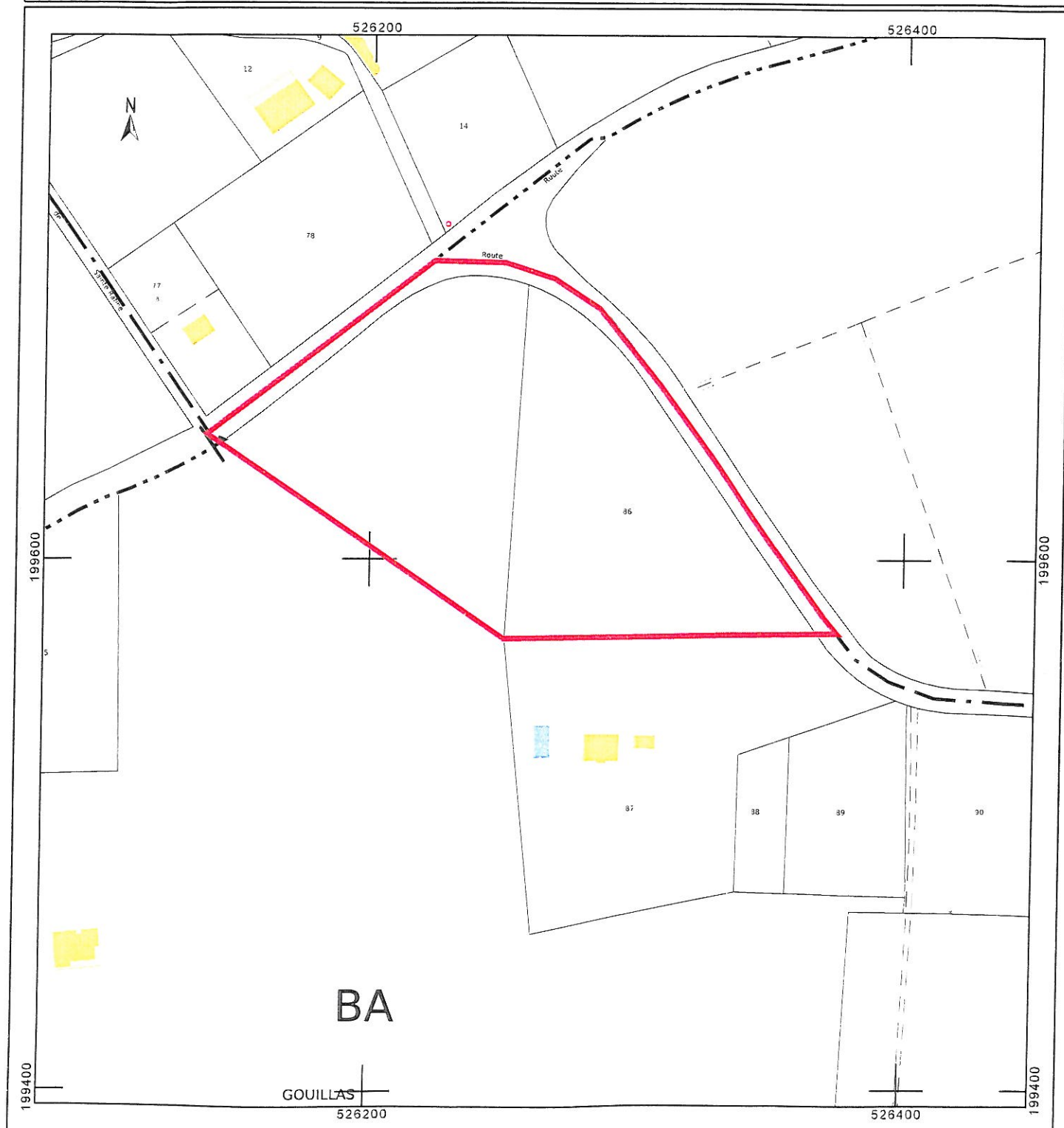
Motte médiévale de Sainte-Rafine

(BA 84(p), 86)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié BP 630
82017 MONTAUBAN
tél. 05 63 21 57 77 -fax 05 63 21 57 02
cdif.montauban@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
TARN ET GARONNE

Commune :
ALBIAS

Section : BB

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 12/08/2009
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

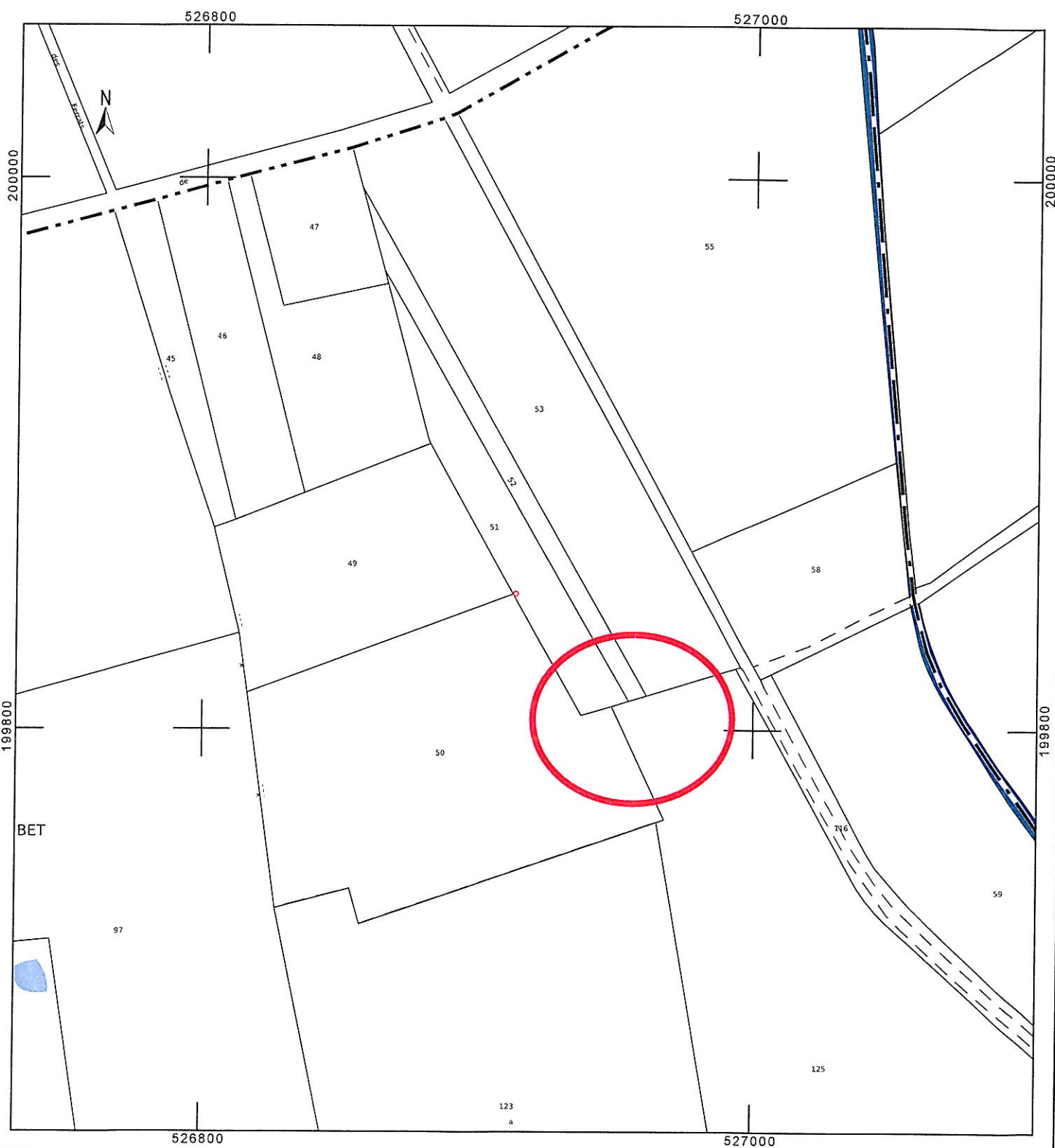
N° 82-002-0005
Nécropole antique de Ribet

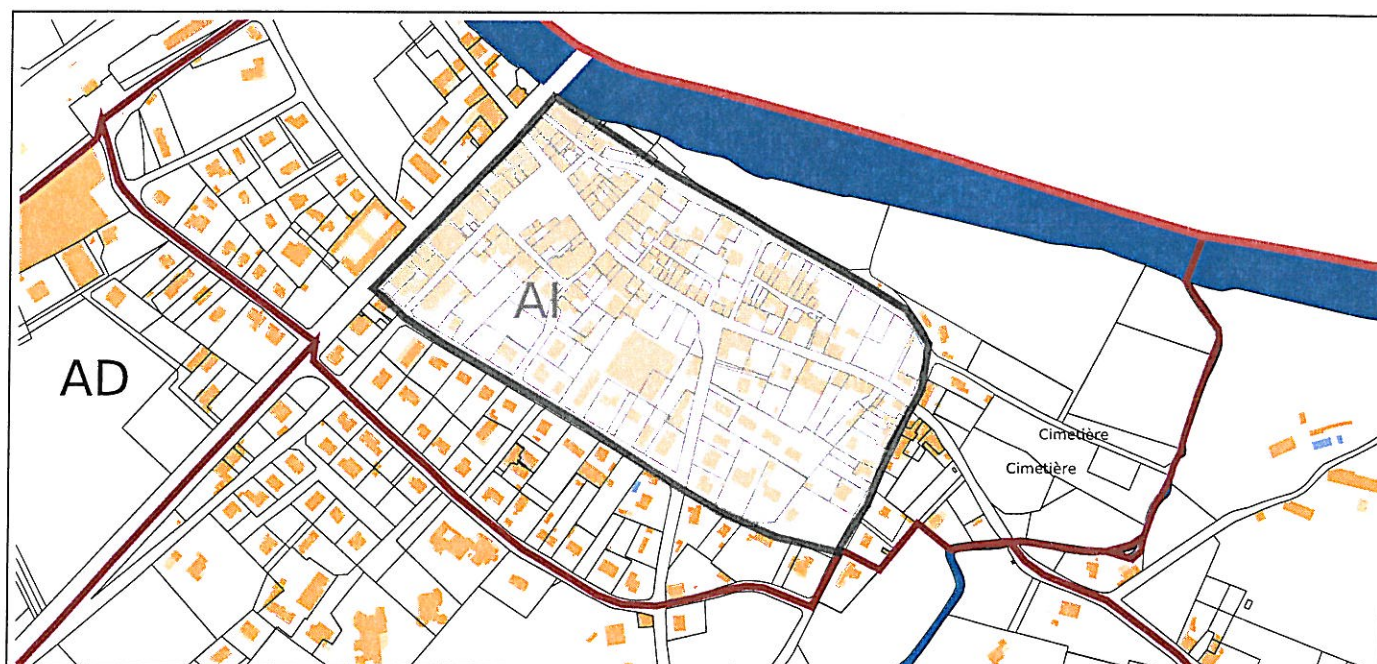
(BB 50, 51, 52, 53, 125)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié BP 630
82017 MONTAUBAN
tél. 05 63 21 57 77 - fax 05 63 21 57 02
cdif.montauban@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





N° 82-002-0012
Bastide médiévale d'Albias
Secteur à protéger

©2007 Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Impression non normalisée du plan cadastral informatisé